

Lieu _____

Date _____

A l'Office des poursuites

Mesdames, Messieurs,

Par décision du _____, nous avons demandé à

Nom/raison sociale et adresse exacte _____

des sûretés pour un montant d'impôt de _____ CHF. En vertu de l'article 170, 1^{er} alinéa, de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD), cette demande de sûretés est assimilée à l'ordonnance de séquestre au sens de l'article 274 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP, RS 281.1). Nous vous chargeons donc d'exécuter le séquestre. Nous joignons à la présente l'ordonnance de séquestre en trois exemplaires et le duplicata de la demande de sûretés. Selon l'article 68, 1^{er} alinéa LP, une avance de frais vous sera immédiatement transmise sur demande.

D'après le chiffre 3 de la demande de sûretés, les sûretés ne peuvent être fournies qu'en argent, ou en titres sûrs et facilement négociables, ou sous la forme du cautionnement d'une banque.

Nous vous prions d'utiliser les ordonnances de séquestre annexées afin que le contribuable soit informé des voies de droit prévues par la LIFD (p.ex., selon l'art.170, al. 2 LIFD, l'opposition à l'ordonnance de séquestre prévue à l'art. 278 de la LP n'est pas recevable).

En liaison avec l'exécution du séquestre, nous vous prions de bien vouloir observer ce qui suit:

- Etant donné que la demande de sûretés et l'introduction de la procédure de taxation resp. la procédure en soustraction valent comme action en reconnaissance de dette au sens de l'article 279, alinéa 4 LP, nous n'introduirons la poursuite qu'après l'entrée en force de la demande de sûretés resp. de la notification de taxation, du rappel d'impôt ou de l'amende.
- Etant donné que la notification de la demande de sûretés resp. la notification de taxation, du rappel d'impôt ou de l'amende est déjà entrée en force, l'introduction de la poursuite est immédiate ou se fera dans les dix jours suivant la réception du procès-verbal de séquestre.
- Selon nos recherches, le contribuable n'a pas de domicile connu ou il se trouve à l'étranger. Nous vous renvoyons donc à l'article 66, alinéa 4 LP (publication au lieu de notification).

Cocher ce qui convient

Avec nos salutations distinguées

Administration de l'impôt fédéral direct

du canton _____

Annexes

Ordonnance de séquestre en trois exemplaires

Duplicata de la demande de sûretés

Signature _____